

cas de prétendu favoritisme. Dans un cas, j'ai constaté que l'intéressé exploitait une boulangerie et qu'il avait bien l'intention de demeurer boulanger. Il ne pouvait être à la fois maître de poste et boulanger de profession. Comment un homme peut-il boulanger et servir le public à d'autres égards en même temps? Dans un certain nombre d'autres cas, dont un qui s'est présenté à Trail, j'ai constaté qu'il s'agissait de véritables nominations faites par la Commission du service civil. Ainsi donc, quiconque désire mettre en doute l'intégrité de la Commission a bien beau le faire, mais ce serait regrettable, à mon avis. Le député de Saint-Denis se plaint que nous ayons renvoyé un maître de poste qui avait signé le bulletin de présentation d'un candidat provincial. Or, nous savons tous que le fait de signer un bulletin de présentation constitue un geste politique très précis et que celui qui le pose se déclare publiquement partisan du candidat. Nous ne sommes pas disposés dans notre ministère à tolérer cela de la part des fonctionnaires.

Le député de Timiskaming, encore là dans le domaine du favoritisme politique, s'est lancé dans un long discours à propos d'un bureau de poste à Haileybury. J'ai essayé de trouver l'article du *Telegram* de Toronto, en date du 14 mars qui est censé avoir traité de cette affaire. J'ai feuilleté tous les numéros du *Telegram* de la même date sans y trouver cet article. J'ai essayé de mettre la main sur le *Northern News* qu'il a aussi prétendu citer, mais je n'y ai pas réussi, même si, je l'avoue, deux pages de ce journal avaient été déchirées. Mais cette publication ne figure pas au registre de la bibliothèque. J'ai enfin envoyé ma secrétaire chez le député de Timiskaming, mais il n'a pu trouver les coupures non plus.

Au fait, je n'ai rien à dire là-dessus, si ce n'est que l'affaire ne semble pas du tout fondée. C'est le genre de preuve qu'on est censé avoir établie contre nous et contre moi en particulier, pour montrer qu'on se livre au favoritisme dans le ministère. Environ 1,000 nominations sont faites chaque année au ministère des Postes, dont 850 à peu près relèvent de moi directement en tant que ministre des Postes. Ceux qui glosent sur notre favoritisme et nos agissements ne peuvent que signaler trois ou quatre incidents inventés à plaisir qui pourraient tous être immédiatement rejetés comme non avendus. C'est tout ce que j'ai à dire sur ce sujet.

M. Richard (Ottawa-Est): Je ne vais pas insister davantage là-dessus, parce que je ne m'y connais pas...

M. le président: Le ministre, je crois, n'a fait que céder la parole et, à moins que le

député ne veuille poser une question, il dérogera au Règlement.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Le député ne va pas prendre la parole tout de suite, monsieur le président, car il me reste quelques observations à formuler.

M. Richard (Ottawa-Est): Je croyais que le ministre avait terminé.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Non!

M. Richard (Ottawa-Est): J'ai eu l'impression que le ministre avait terminé, tant il a parlé fort.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Le député m'a regardé et s'est mis à discourir.

J'ai relevé aussi brièvement que possible les observations d'ordre général qui ont imprégné le débat, ainsi que quelques questions bien précises. Les députés de Burnaby-Coquitlam et de Middlesex-Est ont réclamé qu'on réduise le nombre de points d'arrêt exigés par le règlement, soit 2,500 à l'égard d'un service de livraison par facteurs. On peut difficilement prévoir avec exactitude quel serait le résultat dans un cas comme celui-ci, mais, à mon avis...

M. Thomas: Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Le ministre a fait allusion au député de Middlesex-Est. Je pense qu'il voulait désigner le député de Middlesex-Ouest.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Le député de Middlesex-Ouest, c'est juste. Un calcul rapide nous a permis de conclure que si nous modifions nos exigences pour les ramener à 2,000, nous engloberions de 30 à 35 collectivités de plus, probablement. Et le coût, à lui seul, se situerait entre un million et un million et demi. Nous sommes loin de repousser l'idée, mais j'estime que, devant une dépense de cette envergure, il y a lieu de réfléchir.

Le député de Burnaby-Coquitlam semble croire que les petits bureaux de poste sont en train d'être éliminés au profit de grands bureaux métropolitains. Ce n'est pas affaire de choix, ni de politique. Le changement a lieu, à l'occasion, quand il s'impose pour l'efficacité du service. Le député a critiqué le tunnel de Vancouver, c'est un de ses sujets favoris. Or ce tunnel a été construit sous l'ancien gouvernement. Il n'est pas aussi utile qu'on l'avait escompté, mais il n'en permet pas moins des économies qui en auront remboursé le coût en 20 ans à peu près. Les conclusions tirées à son sujet étaient donc complètement fausses.